Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

BPJEPS

Spécialité Animateur

Mention Animation Sociale

CEMÉA Martinique

Ouverture du:
13 Mars 2023 au 30 Août 2024

Formation incluant une mobilité Erasmus+

Modalités

Positionnement :
Les 13,14,15 Mars 2023

Inscription obligatoire

Tests de préselection :
Le 2 Mars 2023

Durée
650h en Centre de formation et 910h en entreprise.
Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de leurs temps de travail.

Tarif
7150€

Contact
Pour obtenir plus d'information, un devis personnalisé ou un dossier d'inscription :

Mme GRUTUS au 0596 60 34 94 ou par email accueil@cemea-martinique.org

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) est un diplôme d'état de niveau 4 (ex niveau IV - Bac) reconnu par l'État et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, qui atteste de vos compétences dans l'encadrement d'une activité d'animation auprès de divers publics.

Objectifs

Il atteste que son titulaire met en œuvre en autonomie pédagogique les compétences suivantes :

- concevoir un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire ;
- animer des actions d'animation pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne ;
- encadrer des actions d'animation sociale ;
- participer au fonctionnement de la structure dans son environnement ;
- accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

Les + de cette formation

+ Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique d'Education nouvelle.
+ Un réseau local Antilles-Guyane au contact de nos territoires.
+ Une formation en alternance : Des va-et-vient entre les apprentissages en centre et ceux en entreprise, accompagné d'un tuteur, acteur de terrain.
+ Un accompagnement individualisé tout au long du parcours.
+ 2 jours de formation Valeurs de la République et Laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs de terrain piloté par l'ANCT.
+ Un stage de 2 semaines dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Erasmus+

92% de diplômé.es sur les formations équivalentes

YAKAMÉDIA
LA MÉDIATHÈQUE ÉDUC'ACTIVE DES CEMÉA

Siège
10 Rue Lazare Carnot
BP 483, 97241 Fort de France
0596 603494

accueil@cemea-martinique.org
www.cemea-antillesguyane.org

Centre Victor Marty
3 Rue des nénuphars
97232 Lamentin
0596 515726

LE METIER

Types d'emplois principalement visés

Trois types d'emplois sont principalement visés :
- animateur(trice) social(e),
- médiateur(trice),
- animateur(trice)/ médiateur(trice).

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs(trices) .

Description de l'emploi visé

L'animateur exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.
Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel.
Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.
Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches, d'éducation à la citoyenneté, de développement durable et de prévention des maltraitances.
Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet.
Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.
Il construit des progressions pédagogiques lui permettant d'encadrer des activités éducatives et d'apprentissage.
Il accompagne des publics dans la réalisation de leurs projets.

Autonomie et responsabilités

L'animateur(trice) social(e) est autonome dans l'exécution de ses missions. Dans le cadre d'une activité salariée il/elle rend compte de son activité à son supérieur hiérarchique ou à son employeur.

Fiche descriptive

L'animateur(trice) encadre des publics en prenant en compte leurs caractéristiques et le projet de la structure :
- Il/elle participe à l'organisation, au fonctionnement général de la structure dans le cadre du projet de cette dernière et organise les différents temps de vie des publics,
- Il/elle prend en compte les demandes et les attentes des publics et les orientent si besoin vers d'autres professionnels,
- Il/elle garantit la qualité des pratiques en assurant une cohérence d'action et en garantissant la sécurité et l'intégrité des publics.

L'animateur(trice) met en oeuvre un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire :
- Il/elle contribue à l'élaboration des projets portés par la structure,
- Il/elle conçoit, il/elle anime et évalue des actions d'animation en cohérence avec les valeurs de la structure.

L'animateur(trice) conduit des actions d'animation sociale pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne :
- Il/elle accueille les publics, identifie leurs besoins et leurs potentialités, ce en relation avec l'équipe pluridisciplinaire de son environnement,
- Il/elle propose un cadre sécurisant et stimulant aux différents publics,
- Il/elle conçoit et met en oeuvre des activités et actions d'animation inscrivant les publics dans des dynamiques de projet.

L'animateur(trice) mobilise des démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation sociale.
L'approche des activités est centrée sur la socialisation, la participation des publics, l'émergence de projets et l'estime de soi sans recherche de perfectionnement technique et de développement de la performance personnelle :
- Il/elle conçoit et met en oeuvre des situations et activités favorisant la participation des publics dans des démarches d'éducation populaire,
- Il/elle conduit une action d'animation sociale au moyen de supports d'activités maitrisés et adaptés aux spécificités des publics accueillis,
- Il/elle conçoit et conduit des activités et démarches pédagogiques en s'appuyant sur les ressources locales.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Prérequis

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation :
- être titulaire d'une des formations relatives au secourisme: PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST
- justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil

OU être titulaire d'un des diplomes suivants : BAPAAT, CQP Animateur Périscolaire ; CQP Animateur de loisirs sportifs, BAFA, BAFD, BP SPVL, Bac/Brevet Pro agricole (toute option), BPJEPS (toute spécialité), BP ASSP, BEP ASSP, DEAVS, DPAS, AMP, CAP Petite Enfance, BEP CSS, BEPA SAP, TP agent de médiation, TP technicien médiation services, DEMEA DEAES, DEAP, DETISF

Equivalences

Les animateurs titulaires d'un BAPAAT, peuvent sous certaines conditions, obtenir la validation d'UC de ce BPJEPS. Pour les autres équivalences, consulter l'Arrêté du 9 novembre 2016 portant création de la mention Animation Sociale.

Passerelle

Les UC1 et UC2 sont transversales par niveau à l'ensemble des diplômes de la filière BPJEPS.

Suite de parcours

Après l'obtention d'un BPJEPS vous pourrez vous présenter au DEJEPS ou préparer un concours de la fonction publique.

Organisation de la formation

La formation est organisée en alternance avec en moyenne une semaine par mois en centre de formation. Les contenus de formation sont répartis en 4 UC :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Modalité d'évaluation des stagiaires

Le BPJEPS est délivré par la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables (UC). Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision.
En cas de validation des 4 UC, le diplôme est délivré par la DRAJES. En cas d'échec d'une ou plusieurs UC, le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves. Il reçoit de la part de la DRAJES les attestations des UC acquises.

Mobilité européenne Erasmus+

Dispositif du programme Erasmus + pour l'Enseignement et la Formation Professionnelle.
Cette session intègre pour tous les participants un module de formation qui se déroulera à l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne.
Cette immersion (stage de deux semaines), permet aux professionnel.les en formation de se sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'éducation interculturelle et de la citoyenneté européenne.
Cet axe de formation a pour objectifs:
- D'acquérir des connaissances sur l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social dans un pays de l'UE
- De développer des compétences sociales et interculturelles d'adaptation pour travailler en équipe internationale.

Un accompagnement pédagogique est proposé pour favoriser la découverte du milieu professionnel et de l'environnement socio-culturel du pays d'accueil. Ces projets permettent le développement d'actions à dimension européenne et interculturelle ainsi que de nouveaux réseaux d'échanges entre structures de l'animation.
Pour plus d'information contactez la référente mobilité : referent.mobilite@cemea-martinique.org

Financement

Compte Personnel de Formation (CPF), contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro-A, prise en charge par un OPCO, prise en charge par un employeur.
Possibilité de financement CTM et Pôle Emploi pour les demandeurs.euses d'emploi.

Les locaux sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour l'adaptation des moyens de la prestation contactez le référent : referent.handicap@cemea-martinique.org

Quelles sont les méthodes mobilisées durant cette formation?

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental.
- L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation.
- L'apprenant est au coeur de son propre apprentissage.
- La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.

Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.
Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

Les CEMÉA revendiquent une conception de l'animation et des métiers d'animateurs qui se réfère au projet de l'éducation populaire conçu comme l'ensemble des pratiques qui visent à l'émancipation des personnes et des groupes.

Dans cette perspective, la formation dans le champ de l'animation est un vecteur de transformation sociale, un acte politique, dynamisée et soutenue par une philosophie et des démarches d'éducation nouvelle.

Pour les CEMÉA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- **Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations**
- **Favoriser le développement des liens sociaux**
- **Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes**
- **Soutenir la transformation des dynamiques de territoire**
- **Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative**
- **Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations**
- **Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous**
- **Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.**

Formation répondant au Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au BPJEPS
Arrêté du 27 avril 2016 portant organisation de la spécialité « animateur » du BPJEPS
Arrêté du 9 novembre 2016 portant création de la mention « animation sociale » du BPJEPS Animateur
Cette formation est cours d'habilitation par la DRAJES Martinique.

Retrouvez nous ici

http://cemea-antillesguyane.org

CEMEA Martinique

Il est possible d'obtenir tout ou partie de ce diplôme par la voie de la VAE. Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec une certification visée, peut prétendre à la Validation des Acquis par l'Expérience. Pour plus d'information contacter accueil@cemea-martinique.org

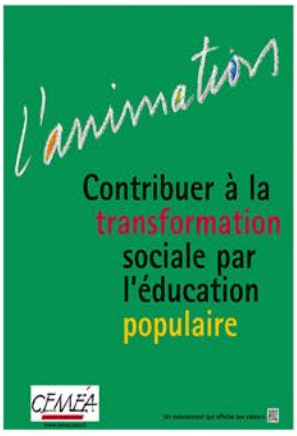

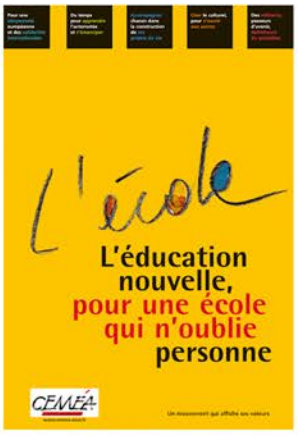

Les CEMÉA Martinique, déclarés sous le N° d'activité 97970006097 auprès du préfet de Martinique, sont titulaires de la certification QUALIOPI dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel dans les catégories : Organisme de formation, Centre de formation d'apprentis et Validation des Acquis de l'Expérience conformément aux exigences de la certification de l'art. L.6316-1 du code du travail.